



Avignon , le 28/06/2016

Compte-rendu de la CAPL n°2 de recours en matière d'évaluation des contrôleur

Il s'agissait de la dernière CAP locale de recours en révision dans le nouveau système d'évaluation, commun aux deux filières.

Rappelons que dans ce nouveau système, le contingentement des bonifications passe de 50% des agents notés à 70% : 1 mois de réduction pour 52,9 % et 2 mois pour 20,89%.

En 2015, l'effectif des agents évalués est de 293 agents B pour le département à l'échelon variable . 29 agents ont refusé l'entretien, soit 9,9 %

Pour la direction de Vaucluse, la réserve est de 2 dotations d'un mois et d'1 dotation de 2 mois . Il est à noter que la totalité des dotations a été distribuée, ce qui n'était pas le cas l'an passé. La réserve pour la CAP locale est donc de 3 dotations R1 et 1 dotation R2.

Il y a eu 21 recours devant l'autorité hiérarchique pour les agents B. Seuls 11 agents ont poursuivi leur recours devant la CAP locale. Ces dossiers ont concerné 6 contrôleurs principaux et 5 contrôleurs de 2ème classe. 9 recours concernent les appréciations ou le profil croix ainsi que l'évaluation, 1 seul uniquement sur l'évaluation et 1 sur l'appréciation et le profil croix.

La CGT a défendu 3 dossiers dont 2 ont obtenus satisfaction totale. SOLIDAIRE a défendu 8 dossiers.

Sur les 11 dossiers au titre du recours sur l'évaluation, 3 ont obtenu une réduction d'échelon d'un mois, 1 a obtenu la réduction de 2 mois.

S'agissant des recours au titre des appréciations ou du profil croix, 9 dossiers sur 10 « a été amélioré. »

(La CGT dénonce la rigidité de l'administration qui, sous couvert d'équité avec l'ensemble des agents évalués, n'a octroyé que 3 réductions de 1 mois et une réduction de 2 mois, empêchant ainsi les représentants des personnels de jouer pleinement leur rôle dans cette instance. L'intégralité de la réserve a été distribuée, mais elle n'était pas suffisante pour satisfaire l'ensemble des recours)

Pour les prochaines années, nous nous dirigeons vers un système dont nous ne connaissons à l'heure actuelle pas les modalités de mise en oeuvre.

L'administration a demandé un report de l'application du RIFSEEP pour l'année 2017, pour les contrôleurs il semble que l'on se dirige vers une année blanche.

Quid de l'évolution des carrières, de la liste d'aptitude et de ces conséquences.

Vos élus :

**Bernard Siffritt
Patricia Ybanez
Ludivine Faure
Fabienne Cuer**